



CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY DU
LUNDI 23 MAI 2011

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2010
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Mesures préconisées par la Municipalité pour la modération du trafic à 30 km/h sur les routes et chemins communaux de Tannay (préavis no. 56 adopté par le Conseil communal le 19 avril 2010)
7. Préavis no. 72 de la Municipalité relatif à l'adoption du « Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN) – volet stratégique »
8. Préavis no. 73 de la Municipalité relatif aux règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants
9. Préavis no. 74 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de CHF 217'000.- pour rénover le préau couvert de l'école de Tannay
10. Préavis no. 75 de la Municipalité concernant l'adoption du nouveau règlement du cimetière de la commune de Tannay et de ses tarifs
11. Propositions individuelles et divers

1. Appel

29 membres sont présents, 7 excusés et 1 absent. La majorité est fixée à 15 voix.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 01.12.2010

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2010 est adopté à la majorité moins une abstention.

3. Communications du Bureau

Le Président salue la brillante élection du futur Syndic, M. Serge Schmidt et félicite M. Maurus Wüst pour son excellent score.

S. Schmidt remercie ceux qui lui ont apporté leur soutien. Avec l'équipe de la Municipalité qui travaille de manière collégiale, il souhaite dynamiser, fédérer et travailler au mieux pour l'intérêt du village et de ses habitants. Les objectifs seront communiqués ultérieurement. Il remercie M. Wüst pour le « combat » très fairplay, ses collègues et le Syndic sortant pour son travail. Merci également au Président qui a animé ses élections avec loyauté et la compétence qui est la sienne.

Le Président a reçu un courrier de Mme Christiane Martin, qui remercie la Municipalité pour l'aménagement du chemin des Moulins.

Concernant la convocation pour la séance d'assermentation des autorités par le Préfet, le Président rappelle que les personnes absentes le 14 juin ne pourront pas être nommées au sein d'une commission ou d'une délégation ; en effet, il faut être assermenté pour faire partie d'une commission ou d'une délégation.

Les rapporteurs des commissions sont priés de remettre les décomptes d'heures au bureau communal.

4. Communications de la Municipalité

Pour répondre à la demande de X. Boquillon, P. Simon informe, selon Swisscom, nous avons un internet par ADSL avec débit 4/300. La fibre optique serait à payer par la commune. Pour augmenter le débit, il faut passer par le téléseuil de Nyon.

P. Simon soulève le problème survenu lors des élections. Il a reçu un message anonyme sur sa boîte vocale avec des détails qu'il a été transféré au Syndic. Il en a parlé avec un juriste et avec une personne de l'Etat de Vaud qui lui a suggéré de contacter le Préfet. PS n'a pas à la presse, mais la presse a relaté les faits. Le Préfet a fait un contrôle des votations et n'a rien détecté. L'enregistrement a été communiqué à tous les municipaux y compris le nouvel élu.

H. Tschopp

Réponse à M. Ph. Hausmann : **l'éclairage des panneaux officiels** apposés contre le mur de la salle communale est branché sur une horloge séparée qui règle différents paramètres d'éclairage du centre communal. L'employé communal règle cette horloge deux fois par année (horaire hiver/été). Un branchement sur l'éclairage public est trop onéreux.

Les **comptes provisoires 2010** présentent un bénéfice de CHF 1'570'818.97 avant amortissements, attributions et prélèvements sur fonds de réserve (perte budgétée CHF 194'000.00). Les rentrées d'impôts sont en dessus des attentes.

Le nouveau **règlement sur l'utilisation et la location de la salle communale** a été adopté le 02.05.2011 par la Municipalité. Il peut être consulté sur le site internet sous « règlements communaux » et sous « administration – location de salle ».

P. Simon

Sécurisation du **port** : la digue « Est » sera prolongée de 6 m, de nouveaux pontons métalliques réutilisables seront posés. Suite au sinistre d'octobre 2010, procédure juridique en cours avec l'assurance de deux locataires qui refuse de payer les dommages causés à l'estacade principale.

L'abattage d'arbres et le nettoyage au **Torry** sont terminés. Un préavis sera présenté pour la consolidation des berges.

Travaux d'aménagement des routes: F.-L.-Duvillard terminés. Route de Malcroissant, route F.-L.-Duvillard, chemin des Molards : réparation des fissures et affaissements dès aujourd'hui. Quelques réfections secondaires sur d'autres routes du village.

Places de jeux adaptées aux exigences fédérales en matière de sécurité (revêtement anti-chutes, balançoires, nouveaux jeux, remplacement des copeaux). De nouveaux jeux et le skate park sont à l'étude.

Un **nouveau plan communal** a été établi selon les prescriptions fédérales. Il sera distribué par un tout-ménage.

Réaménagement de la parcelle Monnier avec clôture, barbecue ; table et bancs ont été rafraîchis.

B. Bory

Un **projet d'immeuble** de 4 appartements sur la parcelle de M. Olivier Sauty a fait l'objet d'une opposition de M. P. Hausmann. La Municipalité a levé l'opposition et M. Hausmann a fait recours.

Suite aux remarques du Canton, le plan de référence 2.4 du **PPA du Torry** est prévu d'ici fin juin. La convention avec la Coopérative a été approuvée par le SESA. Le processus de réorganisation foncière a commencé. Une réunion préliminaire a eu lieu le 11.05.2010 avec le SIPAL (Service des immeubles du patrimoine et de la logistique).

Travaux d'isolation des fenêtres du **Château** en cours de finition.

S. Schmidt

Lancement du programme « **Radix** » le 11.01.2011 pour enfants en surpoids : un à deux groupes de huit enfants pour un total de 60 séances en 2011 et 2012 (activités sportives et repas équilibrés pris en commun). Coût CHF 14'000 dont 5'000 pris en charge par le canton. Visite de l'école de Tannay le 03.02.2011 par Mme Christine Trolliet, directrice de l'établissement primaire depuis début avril (anciennement enseignante et doyenne à l'école primaire de Nyon) conseillère communale à Nyon.

Séance inaugurale du **Conseil d'établissement** le 22.02.2011 en présence des directeurs du primaire et du secondaire, du comité de la Direction de l'ASCOT, de représentants des parents d'élèves, des enseignants et des représentants de la société civile. Mme Geneviève Thévoz a été nommée présidente.

Inauguration du **restaurant Necker au Chaucey** le 23.02.2011. Il accueille quelque 150 élèves en deux services chaque jour. Il sert également de salle de réunion pour des associations intercommunales. Il a coûté environ CHF 2 millions payés par ARSCO SA. Vernissage au Château le 11 mars 2011 : peintures d'Hélène Hausmann et Joseph de Rycke et sculptures d'Aline Schumacher. Toiles de Cornelia Sultan-Khan exposées jusqu'au 28.05.2011. Projet d'exposition consacrée à « Tannay autrefois ». Il y a eu une dizaine d'expositions depuis le début de la législature.

24 mars 2011, soirée d'adieu à **M. Bertrand Favre** à Founex en présence du corps enseignant, du préfet et des autorités après 20 ans passés à la tête de l'établissement. 20 mai 2011, inauguration de la nouvelle **ludothèque** de Terre Sainte près de la gare de Coppet. Une dizaine de bénévoles y oeuvrent, une centaine de parents font appel à ce service.

J. Kaltenrieder

Les travaux de mise en conformité des canalisations d'eaux usées du chemin des Frênes après la **pollution du Nant du Torry** sont terminés.

Les services de l'Etat ont retourné le dossier de la future **déchèterie intercommunale**. Nous allons contacter le Conseiller d'Etat Mermoud pour lui exposer la situation. Si nécessaire, nous enverrons au SDT un courrier signé par les deux communes.

Nous avons mis en place le **plan canicule** 2011 pour notre commune. C'est le Service de la Santé publique qui déclenche les mesures à prendre en collaboration entre autres avec les centres médico-sociaux, le Centre social romand, la Protection civile, la Police et les paroisses.

5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

Commentaires de Mme Nicole Wermuth Keyaerts concernant le Conseil Intercommunal de l'AJET du 31 mai 2011:

A. Approbation des comptes 2010

Les comptes 2010 comprennent les anciennes UAPE, les Coppalines (comme charge de participation) et les AMF (mamans de jour depuis avril 2010). Nette amélioration du résultat grâce à une augmentation de fréquentation des Coppalines et des UAPE ainsi qu'au très haut taux de participation des hauts revenus.

Coppalines :

Charges :	517,699 CHF (budgété 691,000 CHF)
Sub. Canton :	227,700 CHF (budgété 221,000 CHF)
Part. Communes :	290,269 CHF (budgété 470,000 CHF)
Participation Tannay :	40,620 CHF

UAPE

Part. Commune :	472,102 CHF (budgété 985,940 CHF)
Sub. Canton :	312,256 CHF (budgété 236,000 CHF)
Participation Tannay :	22,295 CHF

AMF

Part. Communes :	121716 CHF
Participation Tannay :	7,361 CHF

B. Nouvelles grilles tarifaires et harmonisation des règlements des trois structures.

1. Sensible diminution du tarif pour la tranche des revenus entre 60-65,000 à 105-110,000 CHF
2. Augmentation du rabais de fratrie
3. Révision de la durée de 2 périodes de garde des UAPE

Mise à jour (harmonisation) des 3 règlements pour les trois structures.

S. Schmidt a participé à la mise en place des nouveaux tarifs, qui avaient suscité beaucoup de réactions. Proposition sera faite d'alléger la facture des parents en demandant aux communes de payer davantage.

SITSE - M. Wüst a assisté à une présentation du nouveau projet du SITSE avec une garantie qui passe de 30 à 50 millions. Le projet sera soumis au conseil communal. Pour A. Husmann, l'eau du robinet est très bonne, le SITSE tourne très bien et fait énormément d'investissements. L'endettement est de 16 millions et augmentera peut-être à 20 millions. Cet investissement était nécessaire et a été parallèlement remboursé par Divonne-les-Bains et Gex. Les anciennes conduites sont continuellement renouvelées. H. Tschopp informe que les comptes provisoires clôturent avec un bénéfice d'environ 1 million dû aux taxes d'introduction. Des bouclages sont réalisés pour maintenir la qualité de l'eau ainsi que pour la protection feu. 13 millions sont empruntés aujourd'hui.

6. Mesures préconisées par la Municipalité pour la modération du trafic à 30 km/h sur les routes et chemins communaux de Tannay (préavis no. 56 adopté par le Conseil communal le 19 avril 2010)

P. Simon présente un diaporama concernant les vitesses mesurées. Il y a quelque temps, le Conseil communal a voté l'introduction d'une zone 30 pour sécuriser le trafic. Une telle zone suppose que 85% des véhicules ne dépassent pas le 30km/h sinon cette zone ne peut pas être introduite. Les contrôles réalisés montrent que les véhicules roulent encore trop vite et que d'autres aménagements doivent être prévus.

Suite à une longue discussion, les points suivants peuvent être relevés :

- Il faudra marquer les chemins pour le respect de la priorité de droite.
- Des chicanes mal placées deviennent des jeux pour aller plus vite.
- Les gendarmes couchés posent problèmes : bruit, passage du bus scolaire, inefficacité lorsqu'ils sont trop plats
- La pose d'obstacles provisoires coûte cher, nous avons loué des balises.
- Dans une zone 30, les piétons ne sont pas prioritaires.
- On peut prévoir des places de parc, mais il faut y poser des balises avant et après.

- Des aménagements de bacs à fleurs étaient prévus, mais en période de sécheresse, il n'y a plus de fleurs !
- Les obstacles doivent être franchissables
- La Municipalité a fait le tour du village pour expliquer les emplacements prévus aux habitants. Tous les riverains pouvaient être présents et leurs remarques ont été notées.
- On penche plutôt pour des aménagements de couleur avec boulets. Il renforcer la sécurité sans enlaidir la commune, ni donner trop de travail aux employés communaux.
- Plusieurs conseillers confirment que la zone 30 n'est pas remise en question.
- A 30 km/h on s'arrête sur 13 m, à 50 on s'arrête sur 27 m y compris le temps de réaction.
- Il faut penser au déneigement.
- Les vitesses ont été enregistrées par un radar aveugle entièrement dissimulé. M. Pereira a choisi les emplacements.
- Un refuge d'environ un mètre de large avec des boulets sur lesquels on peut rouler est proposé.
- Le chemin des Moulins n'est pas concerné par le 30 km/h, car c'est une route cantonale depuis le giratoire. Un aménagement latéral a été réalisé.
- Suite à des doutes de riverains sur le fait de poser des obstacles, la Municipalité informe ce soir le législatif que, pour introduire une zone 30 il faut poser des obstacles pour sécuriser la circulation.
- Lors du prochain conseil, la Municipalité présentera des photos d'aménagements installés dans d'autres communes.

7. Préavis no. 72 de la Municipalité relatif à l'adoption du « Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN) – volet stratégique »

B. Bory présente le préavis.

La Commission de l'aménagement du territoire recommande d'accepter le projet.

A. Husmann a lu dans la presse que les CFF supprimeront les arrêts à la Côte des trains directs pour Yverdon-les-Bains et demande si le Comité régional peut intervenir. B. Bory rappelle que les CFF dépendent de la Confédération et que nous ne pouvons que faire des remarques ! Il rappelle que d'ici 2-3 ans, nous aurons un train tous les ¼ d'heure pour Genève.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 72 est accepté à l'unanimité par 29 oui.

8. Préavis no. 73 de la Municipalité relatif aux règlements et tarifs des émoluments du Contrôle des habitants

H. Tschopp présente le règlement. Le préavis de la Commission de gestion est favorable. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 73 est accepté à l'unanimité par 29 oui.

9. Préavis no. 74 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de CHF 217'000.- pour rénover le préau couvert de l'école de Tannay

B. Bory présente le préavis. Une seule offre est utilisable, celle d'Arboriparc. Si le crédit est accepté, les travaux seront faits durant les prochaines vacances d'été.

- Lors de la discussion sont relevés les points suivants :
- Entre l'architecte et la commune, il n'y a pas de contrat d'intervention sur le bâtiment.
- Le préau est glissant, les catelles sont exposées à la pluie, ce sol et les structures en métal posent quelques problèmes. Depuis 23 ans, les matériaux pour sols ont évolué.

- La dépense semble raisonnable, le devis ne mentionne pas « aménagement du chantier ».
- B. Bory a fait un tour de l'école avec M. Mangeat, architecte ; ils ont constaté que le bâtiment avait vieilli.
- Une marelle est existante dans une autre cour.

Le préavis de la commission des finances est favorable. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 74 est accepté à la majorité par 28 oui et 1 abstention.

10. Préavis no. 75 de la Municipalité concernant l'adoption du nouveau règlement du cimetière de la commune de Tannay et de ses tarifs

Le préavis est présenté par J. Kaltenrieder. Le règlement a été élaboré par une commission réunissant toutes les communes de Terre Sainte. En principe, les articles sont les mêmes, mais les dimensions des tombes et les émoluments peuvent être différents. Le bulletin secret n'est pas demandé. Le rapport de la Commission de gestion est favorable.

Le préavis no. 75 est accepté à la majorité par 27 oui et 2 non.

11. Propositions individuelles et divers

B. Chesaux rappelle que le **règlement de police** est entré en vigueur et regrette que la population ne respecte pas les horaires pour l'emploi des tondeuses et souffleuses. Des entreprises de jardinage continuent d'utiliser des souffleuses. Il propose de réintroduire les étiquettes « respect ». Le Syndic relève que, sauf erreur, les entreprises peuvent utiliser les souffleuses. M. Randin est l'autorité de police communale. Ce règlement de police avait été élaboré par toutes les communes de Terre Sainte avant la fusion. Certains conseils l'ont amendé après le vote négatif sur la fusion.

A. Mir propose d'installer un **cendrier** près de la roseraie. La Municipalité prend note.

P. Hausmann n'accepte pas que la municipalité communique qu'il avait fait **opposition à une servitude de passage**. B. Bory relève que la Municipalité s'est posé la question car ce n'est effectivement pas une opposition à la construction mais à une servitude de passage : la construction est bloquée. La Municipalité a levé l'opposition et P. Hausmann a fait recours. Cette décision de justice aura des conséquences sur l'activité de la Municipalité, c'est pourquoi elle a été communiquée au Conseil. P. Hausmann menace de s'adresser à la Préfecture, car il estime que c'est une affaire privée.

A. Husmann regrette que la Municipalité de Tannay ne se soit pas inscrite à la soirée des autorités organisée par l'Harmonie de Terre Sainte dans le cadre du **Giron des musiques** le jeudi soir. Le Syndic explique que Tannay avait déjà organisé une sortie du conseil lorsque l'idée est venue lors d'une assemblée des syndicats. En accord avec le Président du Conseil, la Municipalité a renoncé à la proposition du Giron.

Pour répondre à la demande de B. Chesaux, P. Simon informe que des **panneaux d'affichage** réservés aux sociétés ont été commandés il y a quelques semaines.

S. Gigon relève que les **travaux effectués route Duvillard** sont très mal signalés, que le rythme des travaux est inquiétant et qu'on s'évertuait à observer ce qui se passait dans les jardins. P. Simon répond que les entreprises ont l'obligation d'indiquer les travaux bien avant leur emplacement et qu'un problème avec des écoulements non répertoriés a fait durer les travaux plus longtemps que prévu. Il n'y aura pas de dépassement du crédit. Pour les gens qui regardent dans les jardins, il fera suivre la remarque à l'entreprise.

Le Président lit une lettre reçue ce matin, signée par plusieurs citoyens, concernant la **circulation des habitants des Sorbiers sur la Vy des Tschioquants**. Le chantier est terminé depuis un moment, les chemins ne sont pas remis en état et les habitants des Sorbiers y circulent toujours.

Discussion :

- Un parking souterrain a été construit.
- L'Etat ne veut pas de sens unique sur les routes agricoles.
- La commission de l'aménagement ne tolère aucun trafic sur ce chemin
- La Municipalité a accepté un comptage il y a deux mois, mais n'a pas reçu les résultats. Elle écrira à Mies et, forte de l'appui du conseil, demandera de remettre le chemin en l'état et de ne plus y circuler.
- On parle de poser une barrière à poser et de bloquer le trafic tout en haut.

Une barrière a été posée au **chemin de la Petite-Rive**. Nous avons le droit de passage mais pas de stationner. B. Bory informe que la commune a écrit au propriétaire pour qu'il enlève la barrière et qu'elle a demandé une réunion sur place avec les représentants des propriétaires pour la suite de la procédure. Un avocat a été mandaté par l'hoirie et le SESA vient de se manifester. Le appartient au droit du marche-pied et les propriétaires ont l'obligation d'entretenir le terrain et les enrochements à leurs frais. On pourrait envoyer M. Randin pour faucher et envoyer la facture aux propriétaires privés !

Route de Malcroissant, les riverains n'étaient pas au courant de la procédure pour la taille des haies. La commune a demandé par lettre au propriétaire de couper sa haie pour diminuer la dangerosité. Suite au délai fixé par le préfet la personne a coupé sa haie mais pas assez! La commune a fait couper la haie et lui a facturé les frais de la taille, une amende et le coût de l'employé communal. Le Syndic informe que la personne a fait opposition et qu'elle demande à être entendue. Elle a pris conseil auprès du préfet.

Il n'y a pas de belles fleurs sur le bord des fenêtres du restaurant. **M. Zumberi** prendra contact avec un paysagiste et supprimera les fleurs en plastique.

Le président clôt la séance à 23h40

Le Président :

Gilbert Caillet



La Secrétaire:

Liselotte Ramseyer

